

## TAXE DE SEJOUR 2025

La communauté de communes de Convergence Garonne a instauré la TAXE DE SEJOUR au réel sur son territoire.

Cette taxe de séjour, prélevée auprès de tous les touristes en séjour en hébergement marchand, contribue à développer l'activité touristique sur notre territoire de Convergence Garonne, afin de pouvoir améliorer sans cesse la qualité de l'accueil et de l'offre que nous tenons à votre disposition. Elle vous sera demandée par votre hébergeur, à la fin de votre séjour.

### Exonérations obligatoires :

- Enfants de moins de 18 ans,
- Titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- Personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur au montant fixé par la délibération du conseil communautaire.

### Tarifs appliqués par nuitée et par personne (taxes additionnelles Département & Région comprises)

Palaces	<b>5.76 €</b>
Hôtel, résidence de tourisme, gîte et meublé de tourisme - <u>5 étoiles</u>	<b>4.32 €</b>
Hôtel, résidence de tourisme, gîte et meublé de tourisme - <u>4 étoiles</u>	<b>2.36 €</b>
Hôtel, résidence de tourisme, gîte et meublé de tourisme - <u>3 étoiles</u>	<b>1.44 €</b>
Hôtel, résidence de tourisme, gîte et meublé de tourisme - <u>2 étoiles</u> Village de vacances 4 et 5 étoiles	<b>1.18 €</b>
Hôtel, résidence de tourisme, gîte et meublé de tourisme - <u>1 étoile</u> , Village de vacances 1,2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes, Auberges collectives	<b>1.05 €</b>
Terrain de camping et de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	<b>0.78 €</b>
Terrain de camping et terrain de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergements de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	<b>0.29 €</b>
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air et hébergements listés ci-dessus	<b>4 % + 44%</b>

### Contact :

Office de Tourisme -OTELI -La Gironde du Sud  
Office de Tourisme & des Loisirs Intercommunautaire  
des Communautés de Communes Bazadais- Sud Gironde-Convergence Garonne

Céline Pérez – 05 56 63 68 00 Email : [taxedesejour@lagirondedusud.com](mailto:taxedesejour@lagirondedusud.com)

Siège social : 11 allées Jean-Jaurès – 33210 Langon

Bureaux d'informations : Bazas – Cadillac -Langon- Saint Macaire